



CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS

1° / DISPOSITIONS GENERALES

a) Dépôt de candidature :

La candidature à l'organisation d'une compétition Inter-Départementale ou Régionale sera établie par écrit et transmise au Comité Régional de Gymnastique Région Sud sur l'imprimé prévu à cet effet avant la date limite indiquée.

IMPORTANT ! Votre candidature sera prise en compte seulement si vous avez l'accord officiel de la Mairie concernant la disponibilité du gymnase (document à nous transmettre).

b) Désignation :

La désignation des lieux de compétition est fixée annuellement par le Comité Directeur ou le Bureau du Comité Régional.

L'organisation des compétitions est ainsi placée sous la responsabilité des **Comités d'Organisations Locaux (C O L)**. Le C.O.L devra envoyer au Comité Régional un dossier club descriptif concernant les possibilités d'organisation :

- * Adresse de la ou des salles, et numéros de téléphone
- * Nom et adresse du correspondant local
- * Possibilités hôtelières, repas

Le C.O.L ainsi désigné assurera conformément au cahier des charges, les parties administratives et techniques lui incombant, en respectant les statuts et règlements FFGym. Un(e) assistant(e) technique prendra contact, le cas échéant, auprès des organisateurs avant la manifestation, pour une mise au point, en temps voulu.

Le Comité Régional se réserve le droit d'invalider la candidature en cas de non-respect du cahier des charges.

2°/ A LA CHARGE DU COMITE REGION SUD

- L'organigramme Technique et la gestion informatique de la compétition.
- La désignation des représentants techniques et administratifs élus ou cooptés ainsi que les jurys pour la manifestation.
- Percevoir les droits d'engagements selon le tarif en vigueur et contrôler la présence des compétiteurs.
- Régler les frais de repas des jurys et officiels désignés suivant le barème régional (15 € maximum).
- Fourniture du matériel informatique (PC, tablettes, imprimantes...), en fonction du stock disponible.
- Prise en charge de la personne gestionnaire de Scoregym (vacation et indemnités kilométriques), en cas d'absence de salarié du Comité Régional et du matériel informatique (Tablette + Ordinateur) mis à disposition.
- Location/transport des machines ToF (TRA)
- Fourniture des Médailles et Coupes nécessaires aux cérémonies protocolaires
- Transmission des Palmarès à : FFGym - Clubs du Comité Région Sud
- Panneaux de notes pour les juges (12 en Trampo et 2 en GAC)

3°/ A LA CHARGE DU COMITE D'ORGANISATION LOCAL

- S'assurer de l'invitation des partenaires institutionnels (Municipalité, SDJES/DRAJES, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc...) et sponsors divers, dans le respect des dispositions de l'article 8 du présent cahier des charges. Le COL doit être en mesure d'informer le Comité Régional des démarches effectuées concernant les invitations.
- De constituer un Comité de presse et de propagande qui devra inviter les diverses autorités et en outre le jour de la manifestation, recevoir les journalistes et photographes, et communiquer sous couvert du Comité, les résultats dès la fin de la compétition.
- De constituer un dossier-club, qui sera transmis au Comité, afin de renseigner les associations sur le lieu de la manifestation, la restauration, l'hébergement, Photos, ...
- D'établir une Permanence Accueil sur le lieu même de la compétition.
- De mettre en place une personne sur le plateau pour assurer les différentes informations sur la compétition.
- De mettre en place un Secrétariat de plateau **en personnel suffisant** pour assurer :
 - * la transmission des fiches d'atelier depuis les tables de juges au secrétariat central (si feuilles de match)
 - * les différentes informations sur la compétition.
 - * la gestion du micro selon discipline (animation, rotation et Palmarès)
 - * l'enregistrement de la compétition (Trampoline)
 - * Le contrôle des licences
 - * La gestion de scoregym (en cas d'absence d'un salarié du Comité Régional)
 - * La gestion des musiques (DjGym) et d'ambiance
- De constituer une Equipe Matériel et Gestion, et désigner un responsable pour :
 - * la mise en place des tapis, du matériel annexe et fléchage des installations
 - * intervenir pendant la compétition sur le matériel
 - * faire respecter l'ordre dans les vestiaires et les tribunes
 - * organiser la chambre d'appel
 - * éviter l'ingérence du public sur le plateau de compétition.
 - * de prévoir un service Médical (cf annexe)
- Aviser les services de police, de pompiers, de la ville sur les lieux et horaires de la compétition
- Prévoir une personne en charge du protocole afin d'accueillir les personnalités et gérer la remise des récompenses

IMPORTANT ! Il est demandé au COL d'interdire l'accès dans les tribunes pour un pique-nique personnel

a) Matériel :

- * Matériel gymnique nécessaire au bon déroulement de la compétition (cf annexes par discipline)
- * Sonorisation de la salle : 2 micros (dont 1 HF si possible) + Amplificateur + Enceintes
- * Musiques d'ouverture - protocole
- * Alimentation électrique avec multiprises
- * Bacs à magnésie + magnésie + pulvérisateur d'eau si nécessaire
- * Toile émeri ou papier de verre selon discipline
- * Tables et chaises pour les jurys
- * Tables et chaises en suffisances pour le secrétariat central et la sonorisation avec un emplacement délimité
- * 1 table pour les récompenses
- * Chaises pour la table de direction
- * 1 podium pour le palmarès (possibilité de prévoir le palmarès dans une salle annexe)
- * Petit matériel divers : papier, trombones, crayons, etc.....
- * Délimitation de l'aire de compétition (barrière)
- * Décoration florale (facultatif)
- * Bancs ou chaises pour les gymnastes
- * La table de vérification des engins (GR)

b) Vestiaires et salle d'échauffement :

- * Equiper la salle d'échauffement : espace articulaire
- * Installer une table et des chaises pour le contrôle des gymnastes
- * Prévoir un local pour la réunion de juge (une salle par discipline)
- * Prévoir une pharmacie dûment équipée
- * Prévoir des navettes si la salle d'échauffement est éloignée de la salle de compétition.

c) Accès au lieu de compétition :

L'organisateur mettra en place un fléchage sur les itinéraires principaux d'arrivées des compétiteurs.
Il adressera au Comité Régional lors de sa candidature, un plan de la ville avec repérage du ou des gymnases qui sera joint au dossier à envoyer aux clubs avec l'organigramme.

4°/ PARC AGRES (GAM-GAF)

- * Le C.O.L désirant utiliser un parc agrès :
 - en fera la demande écrite auprès du Comité Régional
 - s'engagera à prendre en charge les frais en vigueur : 1 800 € (montant fixé à la discrétion du Comité Directeur du Comité Régional suivant les différentes compétition et discipline)

5°/ DROIT D'ENTREE

Le prix maximum du droit d'entrée est fixé par le Comité Régional à **5 Euros**
L'entrée est gratuite pour les licenciés FFGym sur présentation de la licence.

6°/ REPAS - HEBERGEMENT

- * Le C.O.L organisateur pourra éventuellement s'il le souhaite gérer les réservations hôtelières (chambres et repas) des compétiteurs qui en font la demande.
- * Le Comité Régional n'est en aucun cas responsable financièrement des réservations non honorées.
- * Le C.O.L prendra en charge une collation par demi-journée de compétition (responsables désignés et jurys)
- * Le Comité Régional prendra en charge les repas des responsables désignés et jurys suivant barème régional (15 € maximum), remboursement au C.O.L.

7°/ BUVETTE

Elle restera à l'initiative et sous la responsabilité du C.O.L qui devra s'assurer de son bon fonctionnement.
Un kit buvette est mis à disposition du club organisateur. La demande est à effectuer auprès du Comité.

8° / PARTENARIAT

Les partenaires officiels de la FFGym et du Comité Régional disposeront d'espaces publicitaires réservés gratuits (stands et visuels sur le site de compétition), sous réserve d'emplacements disponibles au sein du gymnase. Le C.O.L s'engage à respecter cet article.

En particulier pour les équipementiers partenaires du Comité Régional (Startner et Intersport), le C.O.L mettra à disposition un stand de vente - un équipementier supplémentaire au maximum pourra être présent après accord exprès du Comité Régional.

Concernant la S.A.C.E.M, le C.O.L s'engage à respecter la convention nationale signée par la FFGym avec cet organisme.

9° / ORGANISATION MATERIELLE

Tribunes suffisantes selon les directives du Comité Régional (300 places minimum)

10° / PLAN SECURITE

La vigilance concerne tout le monde et implique tous les acteurs de la société.

En adoptant les bons réflexes, chaque citoyen participe à l'efficacité des mesures de la vigilance, de prévention et de protection mises en place par l'Etat.

